

N° 44/12.07

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 234'500.00 POUR LE RÉTABLISSEMENT DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES À L'IMPASSE DE L'ENFANT-PRODIGE



Infrastructures et énergies

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 5 décembre 2007.

Première séance de commission : jeudi 13 décembre 2007, à 18 h 30, en salle des Pas perdus, 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville.

Table des matières

1	PRÉAMBULE	3
2	ASPECT TECHNIQUE	3
3	ASPECT FINANCIER	4
4	CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION	5
5	CONCLUSION	5

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

L'Impasse de l'Enfant-Prodigue souffre d'une constante dégradation qui la rend à la limite de la salubrité. Son état et aspect n'encouragent pas les habitants et utilisateurs à respecter les lieux. En outre, on observe la prolifération d'installations de climatisation en façade et un dépôt sauvage d'ordures. Ces éléments défigurent la ruelle mais sont aussi une gêne pour les interventions d'urgence, telles que la défense incendie.

Les rats sont devenus la population majoritaire des lieux et ceux-ci ont creusé de nombreuses galeries qui entraînent localement l'effondrement du pavage.

Le contrôle par télévision de l'assainissement de type unitaire, réalisé en mai 2007, fait apparaître un collecteur en béton en très mauvais état. Cette canalisation présente une forte corrosion sur toute la circonférence. Fissurée avec des joints ouverts, et par conséquent non étanche, elle permet qu'une partie des eaux usées s'infiltrent dans le terrain.

La conduite d'eau potable qui alimente les différents bâtiments, en acier DN 2", a été posée dans les années 60. Le gaz naturel est distribué à certains bâtiments depuis la fin des années 70 par une conduite en acier DN 100 mm. Elle passe sous un immeuble, entre la rue Louis-de-Savoie et l'Impasse de l'Enfant-Prodigue, situation non favorable pour une intervention en cas de fuite.

L'éclairage public est ancien avec des luminaires et alimentations électriques fixés en façade.

Le revêtement en pavage de pierres naturelles, posé sur un lit de sable au début des années 80, souffre comme écrit ci-dessus de la construction de galeries par les muridés.

2 ASPECT TECHNIQUE

Le collecteur unitaire sera démolé et reconstruit en matériau étanche. Environ 90 m' de canalisation de Ø 315 mm seront ainsi réhabilités.

Il est à noter que l'Impasse de l'Enfant-Prodigue est située dans la zone unitaire de la vieille ville (centre historique). Tant le plan directeur des canalisations (PALT) de 1994 que le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) en cours d'élaboration prévoient le maintien de ce secteur en système unitaire. Par temps de pluie, les eaux mélangées sont prétraitées par le clarificateur du Bluard avant d'être acheminées à la station d'épuration.

Un jeu de vannes sur la rue Centrale alimentera un nouveau tuyau en polyéthylène DN 90 mm. Les branchements alimentés par l'actuelle conduite d'eau potable seront raccordés avec de nouvelles vannes de prise.

Comme pour l'eau potable, un jeu de vannes sur la rue Centrale alimentera le nouveau tuyau en polyéthylène DN 160 mm. Les branchements alimentés par l'actuelle conduite de gaz naturel seront raccordés avec de nouvelles vannes de prise tandis que les bâtiments non alimentés seront équipés d'une prise en attente.

L'ancienne conduite de gaz naturel DN 100 mm, sans gaine de sécurité, passant sous le bâtiment rue Louis-de-Savoie 65, sera mise hors service.

L'éclairage public tel qu'installé ne sera pas modifié à court terme. Un tube sera posé sous le revêtement de la ruelle pour permettre l'alimentation des candélabres fixés en façade, ceci lors de transformations futures des immeubles ou de réfection des façades supportant actuellement l'installation.

Les pavés seront déposés lors de la creuse des fouilles. Ils seront ensuite reposés sur un lit de mortier et jointoyés également au mortier, ceci pour pallier toute nouvelle intrusion des mammifères rongeurs et faciliter les interventions de balayage et nettoyage réalisées par la Voirie communale.

3 ASPECT FINANCIER

Devis estimatif des travaux	Ouvrage global	
	<i>Montant</i>	<i>Total TTC</i>
Collecteur d'eaux usées		107'500.00
- Génie civil	106'000.00	
- Curage et contrôle par télévision	1'500.00	
-		
Revêtement, pavage		38'800.00
- Génie civil	38'800.00	
-		
Eau potable		24'100.00
- Génie civil	9'900.00	
- Appareillage	14'200.00	
-		
Gaz naturel		44'100.00
- Génie civil	9'900.00	
- Appareillage	34'200.00	
-		
Frais divers		8'000.00
- Assurances, expertises, publications	8'000.00	
-		
Divers et imprévus		12'000.00
- Divers et imprévus environ 5%	12'000.00	
-		
Total, TVA 7.6% comprise		234'500.00

Prestations fournies par les services communaux

- Main-d'œuvre et pose de l'appareillage	EAU	CHF 21'000.00	
	GAZ	<u>CHF 28'000.00</u>	CHF 49'000.00
- Etude, projet, direction des travaux			<u>CHF 55'000.00</u>
			CHF 104'000.00

Un montant de CHF 200'000.00 figure au plan des investissements.

4 CHARGES FINANCIERES D'EXPLOITATION

L'amortissement des dépenses sera supporté par les avoirs disponibles ou, le cas échéant, par les comptes de crédit au taux d'intérêt en usage.

Cette dépense n'engendrera pas de frais d'exploitation supplémentaires.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 234'500.00 pour le rétablissement des infrastructures communales à l'Impasse de l'Enfant-Prodigue,
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 11'725.00 par année, à porter en compte dès le budget 2009.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 novembre 2007.

le syndic

le secrétaire

E. Voruz

G. Stella